

PIRIMOR® G



Anti-pucerons multi-cultures

Cultures légumières

Composition	pyrimicarbe 50% (500 g/kg)
Famille	carbamates
Formulation	granulés dispersibles (WG)
A.M.M.	n° 7500569

Usages et doses homologués :

Culture	Cible	Dose	Nombre d'applications	D.A.R. ¹ (jours)	L.M.R. ² (mg/kg)
USAGE SOUS SERRE					
Concombre	Pucerons sauf <i>Myzus persicae</i>	0,75 kg/ha	2	7	1
Cornichon, Courgette			1	3	1
Courge			2	3	1
Epinard	Pucerons sauf <i>Myzus persicae</i>	0,30 kg/ha	2	7	0,06
Fines herbes (persil)	Pucerons	0,50 kg/ha	2	14	3
Fraisier	Pucerons sauf <i>Myzus persicae</i>	0,75 kg/ha	2	7	1,5
Laitue	Pucerons	0,50 kg/ha	2	14	1,5
Melon	Pucerons sauf <i>Myzus persicae</i>	0,75 kg/ha	2	3	0,4
Poivron	Pucerons sauf <i>Myzus persicae</i>	0,50 kg/ha	2	3	0,5
Tomate, Aubergine					
USAGE PLEIN CHAMP					
Epinard	Pucerons sauf <i>Myzus persicae</i>	0,30 kg/ha	1	7	0,06
Fines herbes (Persil)	Pucerons	0,75 kg/ha	1	14	3

¹ Délai Avant Récolte

² Limite Maximale de Résidus (Les LMR en vigueur sont consultables sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides). LMRs en vigueur consultables sur le site de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides.

Recommandations d'emploi

Par temps chaud, il est recommandé de ne traiter que le matin ou le soir.

Cultures sous serre : interrompre l'aération de la serre pendant quelques heures après le traitement.

Ne pas traiter par trop fortes températures.

Dangereux pour les abeilles - Ne pas utiliser en présence d'abeilles.

Ne pas traiter durant toute la période de floraison et pendant les périodes de production d'exsudats. Avant le traitement, détruire dans le couvert végétal spontané de la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleurs ou avec production d'exsudats.

Mode d'utilisation

Préparation de la bouillie

PIRIMOR® G s'utilise en pulvérisation après dilution dans l'eau. Remplir la cuve au 1/3 d'eau, mettre sous agitation, verser la quantité de PIRIMOR® G qui a été préalablement pesée, puis compléter le remplissage.

Précautions d'emploi


- Pour des applications avec un pulvérisateur pneumatique, porter un vêtement de protection pendant l'application de la préparation.
- Pour des applications avec un pulvérisateur à dos sur cultures basses en respectant un volume de bouillie minimum de 350 L/ha, porter un vêtement de protection pendant l'application et des gants pendant le mélange/chargement.
- Pour des applications avec une lance sur cultures hautes, porter des gants pendant le mélange/chargement et l'application.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

- Pour des applications avec une lance sur cultures basses, avec un volume de bouillie minimum de 600 L/ha, porter des gants et un appareil de protection respiratoire de type FFP2 pendant le mélange/chargement et des gants et un vêtement de protection pendant l'application.
- Conserver **PIRIMOR® G** dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, à l'abri de la lumière, à la température ambiante, dans un endroit sec et aéré et fermant à clé.
- Après l'application, nettoyer les appareils de traitement sur le lieu même du travail, veiller à épandre les reliquats de produit (dilués au moins 5 fois) et les eaux de rinçage sur la zone traitée, loin de tout point d'eau.
- Réemploi de l'emballage interdit. Bien vider le bidon après utilisation, le rincer au moins 3 fois en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve de préparation de la bouillie puis l'égoutter. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

Premiers secours

Consulter la fiche de données de sécurité.

PIRIMOR® G (contient du pyrimicarbe)		
DANGER		
H301	Toxique en cas d'ingestion	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	
H332	Nocif par inhalation	
H351	Susceptible de provoquer le cancer	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
Conseils de prudence		
P261	Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.	
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.	
P280	Porter des gants de protection, un vêtement de protection, un équipement de protection des yeux/du visage et un appareil de protection respiratoire pendant toutes les phases de traitement.	
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.	
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.	
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.	
EUH208	Contient du pyrimicarbe. Peut produire une réaction allergique.	
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.	
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.	
SPo2	Laver tous les équipements de protection après utilisation.	
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.	
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée, sur fines herbes et épinards, supérieure à 100 mètres équipée d'un dispositif végétalisé de 20 mètres par rapport aux points d'eau.	
Délai de rentrée : 48 heures.		
Dans le cadre d'une protection biologique intégrée sous serre, ne pas exposer les pollinisateurs ou les insectes auxiliaires utilisés.		
Dangereux. Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.		
Fiche de données de sécurité disponible sur Internet (www.quickfds.com) et sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. En cas d'urgence, appeler le 15 ou un centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude (N° 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident appeler le 01.72.11.00.03 (Certis Carechem, numéro d'urgence 24h/24h).		

Homologation et ® Marque déposée d'une société du groupe Syngenta.

Conditionnement

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Bidon 1 kg	carton 10 x 1 kg	21 cartons = 210 kg	10 kg

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Distribué par CERTIS Europe B.V. succursale France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5, rue Galilée – 78280 GUYANCOURT – Tél : 01.34.91.90.00 – Fax : 01.30.43.76.55 – www.certiseurope.fr – Version 9.1 - 06/2018